

ANNEXE 2 : PROGRAMME D' ACTIONS PAEN DU TOUVET

Axe / Thématique	Enjeu / Problématique	Actions / aides
1. FONCIER	Sécuriser le foncier agricole existant	Déploiement du dispositif PAEN sur les espaces agricoles et naturels stratégiques
	Travailler sur la restructuration du parcellaire et son optimisation	1. Diagnostic foncier au sein du périmètre PAEN permettant d'établir où et comment agir. <i>(Diagnostic en lien et en complément avec les actions de la stratégie foncière du Grésivaudan et les gisements fonciers déjà identifiés).</i>
		2. Identification des enjeux sur les parcelles situées au sein du périmètre PAEN : agricole, environnemental, forestier, multiple...
		3. Actions contre la friche et réouverture des coteaux : action menée dans le cadre de la stratégie foncière du Grésivaudan. A l'issue de cette opération, d'éventuels compléments de réouverture pourront être effectués via le programme d'actions PAEN. Les objectifs sont : - la confortation d'agriculteurs installés en priorité, - l'installation éventuelle de porteurs de projets ensuite. Dans les 2 cas et si possible, la diversification d'activité ou l'expérimentation (trufficulture, arboriculture, viticulture, apiculture...) seront encouragées.
		4. Animation foncière/campagne de communication auprès des propriétaires pour par exemple, évaluer l'intérêt de la création d'une association foncière, la réalisation de ventes amiables au bénéfice d'agriculteurs ou de la commune, etc.
	5. Aménagement foncier au sein du périmètre PAEN sur la base du volontariat : échange de parcelles par exemple.	

Axe / Thématique	Enjeu / Problématique	Actions / aides possibles
2. ACTIVITE AGRICOLE	Faciliter la transmission des exploitations <i>(la problématique de l'installation est déjà travaillée par ailleurs)</i>	Repérage des futurs cédants et accompagnement dans la transmission
	Générer des emplois agricoles locaux	Faisabilité de la création d'un espace test agricole ou pépinière, ou ferme communale pour alimenter par exemple les cantines de la commune
	Mutualiser les moyens des agriculteurs et recréer du lien au sein de la profession	Recensement des besoins puis mise en place d'outils mutualisés : investissement collectifs de production via les dispositifs d'aide du Département, gestion du temps de travail, locaux partagés, prêt d'outils, plateforme de compostage et gestion du compost, création d'une CUMA, etc.
	Accompagner les différentes filières agricoles (courtes, locales, grandes filières)	<ul style="list-style-type: none"> • Travail à l'émergence et la réalisation de projets collectifs • Informer sur les aides à l'investissement existantes du Département ou autres financeurs pour contribuer à la recherche de valeur ajoutée • Mise en relation producteurs-(vendeurs)-consommateurs

Axe / Thématique	Enjeu / Problématique	Actions / aides possibles
3. LIEN SOCIAL	Communiquer vers les exploitations du Touvet	Création d'une commission agricole locale périodique agriculteurs / élus
	<p>Communiquer pour valoriser les exploitations et productions agricoles du Touvet</p> <p>Recréer du lien entre agriculteurs et habitants</p>	<p>1. Réalisation d'un « plan de communication » sur l'agriculture et les exploitations de la commune, ce qu'elles apportent au territoire, le lien avec l'environnement, le patrimoine culturel, les loisirs... : historique, type de productions, particularités, situation périurbaine, patrimoine local/culturel...</p> <p>2. Mise en œuvre des actions issues du plan, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en valeur de l'agriculture locale : articles de presse, bulletin municipal, journées portes ouvertes ou de démonstrations techniques, panneau d'identification des fermes et de leurs productions, évènement ou fête de village, marchés de producteurs / de Noël, etc. - parcours randonnée découverte avec support de communication (livret, signalétique, application mobile...) - Restauration de petit patrimoine historique/culturel en lien avec l'agriculture (secteur coteaux) - etc.
	<p>Gestion de la fréquentation</p> <p>Conciliation des usages</p>	<p>1 - Diagnostic : recensement des sites à problèmes</p> <p>2 - Actions opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements abords de parcelles (sentiers fortement fréquentés, cultures les plus sensibles) : fossés, haies défensives,... - Accès : si nécessaire, barrières pour éviter les dépôts sauvages et les dégradations de parcelles, préserver le calme des zones et réduire les possibilités de vols en quantité - Actions de prévention ou surveillance - Réouverture d'anciens chemins d'exploitation si nécessaire

Axe / Thématique	Enjeu / Problématique	Actions / aides possibles
4. EAU	Faciliter l'accès à l'eau sur les coteaux	<p>Réflexion pour trouver des solutions de stockage d'eau, en conformité avec la réglementation (récupération d'eau de pluie : toitures anciennes cabanes restaurées, dispositif citernes souples, impluviums...)</p> <p>Etudes pour valoriser le potentiel foncier cultivable sur les coteaux au regard de la ressource en eau</p>
5. PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL	Maintenir des continuités écologiques entre coteaux et plaine	Actions corridor : plantation volontaires de haies ou de jachères fleuries, travail sur les clôtures pour limiter les obstacles à la circulation des espèces
		Identification et gestion des arbres têtards et éventuellement plantations nouvelles
		Secteur Arrêté de protection de biotope : mesures de connaissance et de gestion
		Sites de pelouses sèches : diagnostic sur les sites en PAEN (espèces, pratiques...), en vue de mesures de gestion
	Lutter contre les espèces invasives et envahissantes (Renouée, Buddleia...) et entretenir écologiquement les réseaux des canaux (Chantourne)	<p>1 - Diagnostic sur le périmètre PAEN des zones à traiter</p> <p>2 - Mise en place d'un programme d'actions de lutte ou d'éradication des espèces invasives et envahissantes (informations, formations, interventions par éco-pâturage par exemple).</p>